

## Compte-rendu du Conseil d'UFR des Sciences de Santé

Lundi 26 mai 2025

**Présents** : Victorin AHOSSI, Florence BOUYER, Amandine CHIRADE, David ERIMUND, Thomas FUTAUALLY, Marc GARRETA, Philippe GUERIT, Cyprien GUILLOT, Caroline HOUTMANN, Agnès JACQUIN-PIQUES, Éric LESNIEWSKA, Marc MAYNADIÉ, Alexandre MELOUX, Alexia ROULAND, Maxime SAMSON, Luc THOMAS, Christine TOURNAY, Catherine VERGELY.

**Via teams** : Vanessa COTTET, Florence DUVILLARD, Philippe FAGNONI, Marjolaine GEORGES, Didier HONNART, Davy LAROCHE, Alexia ROULAND, Françoise TENENBAUM, Claire TINEL, Maéva WENDREMAIRE.

**Procuration** : Jean-Marie HEYDEL à Catherine VERGELY, Yamina KROUK à Marc MAYNADIÉ, Pablo ORTEGA-DEBALLON à Marc MAYNADIÉ.

**Excusés** : Céline LAURENT, Franck MENETRIER.

**Absents** : Mouncef ANLI MAHADI, Mathilde BAS, Guillaume BELTRAMO, Justin BERNARD, Véronique BERTAUX-CHARVOLIN, Olivier BURGY, Anne-Lucie BOULANGER, Anaïs CARNET, Lucas CHOCARD, Manon CICALA, Alexandre CLEMENT, Capucine CRETINON, Léonard DE ALMEIDA-GIROD, Valentin DERANGERE, Hervé DEVILLIERS, Anaïs GOUTERON, Marie-Pierre GUENFOUDI, Gauthier HUREAU, Manon FLAMAND, Loan FUMEY, David GUILLER, Gauthier HUREAU, Leelou JALOCKA, Anaïs JURA, Arthur MARCHAL, Laurine MARTEL, Katia MAZALOVIC, Julian MERAND, Aurélie MOSER, Marie-Catherine MORGANT, Thomas MOUILLOT, Thierry MOULIN, Andréa PESTANA, Romane PHILIPPOT, Lucie PORTERET, Sarah-Lou REVILLON, Maxence ROULLIAT, Angela STRATAN, Eva ZETOUTOU, Narcisse ZWETYENGA.

### Rappel de l'Ordre du jour

- I- **Approbation du compte rendu du Conseil d'UFR** du 23.04.2025
- II- **Informations générales – Textes**
- III- **Finances**
- IV- **Pédagogie :**
  - **Médecine :** *Validation du compte-rendu du Comité pédagogique du 13.05.2025*  
*Marc MAYNADIÉ*
  - **Pharmacie :** *Validation du compte-rendu du Comité pédagogique du 13.05.2025*  
*Eric LIESNEWSKA & Catherine VERGELY*
  - **Odontologie :** *Validation du compte-rendu du Comité pédagogique du 13.05.2025*  
*Victorin AHOSSI & Caroline HOUTMANN*
- V- **Points divers :**
  - Responsabilités des : UE14 Préparation EDN et UE 12 en PC3 Hormonologie
  - Coordinateur local et régional DES Psychiatrie
  - Patients partenaires
  - Point ECOS
  - Point résultat PASSERELLES

**VI- Questions des étudiants**

**VII- Questions diverses**

M. le Professeur Marc Maynadié, Doyen de l'UFR de Santé, ouvre la séance à 17H00 en visioconférence en salle R01 de l'UFR de Santé. Il remercie l'ensemble des participants d'être présent.

**I. Approbation du compte rendu du Conseil d'UFR du 23.04.2025**

Le compte-rendu est validé à l'unanimité par le conseil.

**II. Informations générales – Textes**

- Cabinet du 1<sup>er</sup> ministre : fin des fonctions de conseiller santé autonomie et protection sociale au cabinet du 1<sup>er</sup> ministre exercées par M. Cédric ARCOS à/c du 15/05/2025
- Cabinet de la ministre du travail et de la santé : Il est mis fin, à compter du 26 mai 2025, aux fonctions de M. Michaël GALY, directeur adjoint du cabinet de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles.
- Mme Lise ALTER est nommée directrice adjointe du cabinet de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, à compter du 26 mai 2025.

**1/Arrêté du 29 avril 2025 fixant le nombre d'étudiants de troisième cycle des études médicales autorisés à suivre une option ou une formation spécialisée transversale au titre de l'année universitaire 2025-2026 NOR : TSSH2511404A**

Arrêtent : Art. 1er. – Le nombre maximal d'étudiants de troisième cycle des études de médecine, d'étudiants de troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques, d'étudiants de troisième cycle long des études odontologiques pour la chirurgie orale et des internes des hôpitaux des armées, autorisés à suivre une option ou une formation spécialisée transversale au titre de l'année universitaire 2025-2026 est fixé à 2 980, dont 996 au titre des options et 1984 au titre des formations spécialisées transversales. Il est réparti par centre hospitalier universitaire conformément aux tableaux figurant en annexes I, II, III et IV.  
Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française. Fait le 29 avril 2025

**Annexe 1** : Répartition des postes ouverts par option et formation spécialisée transversale pour les étudiants de troisième cycle des études de médecine (dont biologie médicale)

	Dijon nombre de postes
Addictologie	5
Nutrition appliquée	1
Douleur	3
Médecine palliative	3
Cancérologie déclinaison hémato-cancéro pédiatrique	1
Cancérologie traitements médicaux déclinaison adulte	7
Cardiologie pédiatrique et congénitale	1
Chirurgie de la main	1
Chirurgie en situation de guerre ou de catastrophe	1
Expertise médicale préjudice corporel	1

Fœtopathologie	1
Génétique et médecine moléculaire bioclinique	3
Hématologie bioclinique	1
Maladies allergiques	1
Médecine du sport	1
Médecine et biologie de la reproduction andrologie	2
Médecine scolaire	1
Sommeil	3
Urgences pédiatriques	3
Médecine hospitalière polyvalente	6
Audiophonologie	2
Réanimation pédiatrique	2
Cardiologie interventionnelle de l'adulte	3
Rythmologie interventionnelle et stimulation cardiaque	1
Imagerie cardiovasculaire d'expertise	1
Néonatalogie	2
Neuropédiatrie	1
Pneumopédiatrie	1
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	3
Psychiatrie de la personne âgée	2
Psychiatrie légale	1
Psychiatrie périnatale	1
Radiologie interventionnelle avancée	4
Administration de la santé	1
Orthodontie des dysmorphies maxilo-faciales	1
Traitement interventionnel de l'ischémie cérébrale aiguë	1

**Annexe 2 :** Répartition des postes ouverts par formation spécialisée transversale pour les étudiants de troisième cycle de médecine (dont biologie médicale) et les étudiants de troisième cycle de pharmacie inscrits dans le diplôme d'études spécialisées de Pharmacie

	Dijon nombre de postes
Bio-informatique médicale	2
Pharmacologie médicale / thérapeutique	1
Hygiène – prévention de l'infection, résistances	2
Thérapie cellulaire / transfusion	2

**Annexe 3 :** Répartition des postes ouverts pour la formation spécialisée transversale d'innovation et recherche en sciences biologiques et pharmaceutiques pour les étudiants de troisième cycle de médecine ou de pharmacie inscrits dans le diplôme d'études spécialisées de biologie médicale et les étudiants de troisième cycle de pharmacie inscrits dans le diplôme d'études spécialisées de pharmacie hospitalière

	Dijon nombre de postes
Innovation et recherche en sciences biologiques et pharmaceutiques	1

**2/ Arrêté du 29 avril 2025 fixant au titre de l'année universitaire 2025-2026 le nombre de médecins en exercice susceptibles d'accéder au troisième cycle des études de médecine pour suivre un diplôme d'études spécialisées, une option ou une formation spécialisée transversale, par spécialité et par subdivision NOR : TSSH2511405A**

Annexe 1 : Nombre de médecins en exercice susceptible d'accéder au troisième cycle des études de médecine pour suivre un diplôme d'études spécialisées, au titre de l'année universitaire 2025-2026

	Dijon nombre de postes
Gériatrie	1
Médecine d'urgence	1
Médecine et santé au travail	1
Pédiatrie	1
Psychiatrie	1

Annexe 2 : nombre de médecins en exercice susceptibles d'accéder au troisième cycle des études de médecine pour suivre une formation spécialisée transversale, au titre de l'année universitaire 2025-2026

	Dijon nombre de postes
Addictologie	1
Douleur	1
Médecine hospitalière polyvalente	2
Médecine palliative	2
Médecine scolaire	1

**3/Arrêté du 25 avril 2025 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de la santé publique**

NOR : TSSH2512327A

Modifie certains mots de l'article 1 et 2.

Publié au Journal Officiel.

**4/Arrêté du 24 avril 2025 fixant le montant annuel des attributions individuelles de la prime d'enseignement supérieur instituée par le décret no 89-776 du 23 octobre 1989 relatif à la prime d'enseignement supérieur attribuée à certains personnels enseignants en fonctions dans l'enseignement supérieur NOR : MENH2511827A**

**Art. 1er.** – Le taux annuel de la prime d'enseignement supérieur est fixé à 3 500,50 €.

**Art. 2.** –versement mensuel.

**Art. 3.** – L'arrêté du 29 février 2024 fixant le montant annuel des attributions individuelles de la prime d'enseignement supérieur est abrogé.

**Art. 4.** –Rentre en vigueur le 1er janvier 2025.

Publié au Journal Officiel.

**5/Arrêté du 9 mai 2025 relatif à la méthodologie applicable à la profession de médecin pour la détermination des zones prévues au 1o de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique**

NOR : TSSH2513789A

**Art. 1er.** – Les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins, concernant la profession de médecin, sont déterminées conformément à la méthodologie prévue à l'annexe du présent arrêté

**Art. 2.** – Les agences régionales de santé transmettent à la direction générale de l'offre de soins du ministère chargé de la santé dès leur publication les arrêtés pris en application des articles R. 1434-41 et R. 1434-43 du code de la santé publique.

**EN ANNEXE : MÉTHODOLOGIE DE DÉTERMINATION DES ZONES CARACTÉRISÉES PAR UNE OFFRE DE SOINS INSUFFISANTE OU PAR DES DIFFICULTÉS DANS L'ACCÈS AUX SOINS POUR LA PROFESSION DE MÉDECIN**

**I. Qualification des zones et aides applicables**

*ZIP : Zones d'intervention prioritaire/Territoire en tension selon le classement ARS/Priorité 1*

*ZAC : Zones d'action complémentaire/ Territoire en tension selon le classement ARS Priorité 2*

**II. Maille applicable**

**III. Méthodologie :**

- *Classement des territoires de vie-santé par les agences régionales de santé*
- *Calcul de l'accessibilité potentielle localisée (APL) par territoire de vie-santé*
- *Gestion des territoires de vie-santé situés sur plusieurs régions administratives*

**IV.** Part de la population régionale applicable pour la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins

Régions	Part de la population résidant dans les zones d'intervention prioritaire	Part de la population résidant dans les zones d'action complémentaire
Auvergne-Rhône-Alpes	28,5 %	49,2 %
Bourgogne-Franche-Comté	43,8 %	32,2 %

**V. – Evolution des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins pour la profession de médecin**

*Publié au Journal Officiel.*

**III. Finances**

M . Garreta, responsable de l'antenne financière, présente les points inscrits à l'ordre du jour pour procéder au vote du Conseil

**1. Sortie d'inventaire d'une armoire de marque TRIONYX** - référence Sortie d'inventaire Sortie d'inventaire d'une armoire de marque TRIONYX - référence inventaire 15 017635 , demande présentée pour le CA du 20/05/2025.

**PAS D'INCIDENCE FINANCIÈRE**

**2. Réservation de stands lors de la journée des métiers de la médecine et de l'odontologie** du 19/11/2025 Tarifs proposés : 416,67 € soit 500 € TTC pour les organismes publics ou semi-publics et 1 666,67 € soit 2 000 € TTC pour les organismes privés.

**RECETTES : Selon tarifs**

**3. Avenant Termes et conditions à respecter en vue de procéder à l'échange de données informatisées** tel que prévu par le code de la santé publique.

**PAS D'INCIDENCE FINANCIÈRE**

**4. Participation aux 30 ans du Master AQPS l'Association QAPS** a procédé au versement d'un montant de 1 812,45 € afin de couvrir les frais engagés pour l'organisation des 30 ans du Master Assurance Qualité des Produits de Santé.

**RECETTES : 1 812,45 €**

**5. Avenant à la convention cadre de partenariat dans le cadre de l'action de prévention bucco-dentaire Convention** qui s'inscrit dans le cadre du dispositif national de prévention bucco-dentaire destiné aux enfant, adolescents et jeunes de 6 à 24 ans. Cette convention s'inscrit dans le cadre du Plan de Lutte contre la Pauvreté ainsi que dans l'objectif de réduction des inégalités sociales en matière de Santé.

**PAS D'INCIDENCE FINANCIÈRE**

**6. Prestation de service 3d print odontologie : avenant N°2** Réalisation de "Simulateurs dentaires Createeth"

**DÉPENSES : 1 350,00 €**

**7. Convention de formation professionnelle.** Le CESU 21 accueille les participants pour une formation aux gestes et soins d'urgence de Niveau 2 (AFGSU 2) : l'objectif étant d'acquérir les connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe en attendant l'arrivée de l'équipe médicale en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique. Les dates arrêtées sont 09/09/2025, 07/01/2026 et 07/09/2026 pour le Groupe 1, 19/09/2025, 09/01/2026 et 07/09/2026 pour le Groupe 2 et 24/09/2025, 12/01/2026 et 08/09/2026 pour le Groupe 3.

**DÉPENSES : 6 840,00 €**

**8. Cotisation Conférence Internationale des Doyens des facultés de PHARMACIE d'Expression Française (CIDPHARMEF)**

Appel à cotisation CIDPHARMEF 2025 : 700 €

**DÉPENSES : 700,00 €**

Tous ces points sont votés à l'unanimité par les membres du conseil.

**IV. Pédagogie :**

- **Médecine :** *Validation du compte-rendu du Comité pédagogique du 13.05.2025*

➤ **Séminaire handicap**

Un court bilan du séminaire handicap, qui s'est déroulé le 12 mai dernier, avait été fait par le Pr. Faivre. Tout c'était très bien déroulé, l'amphithéâtre était complet.

➤ **Formation des patients experts.**

L'état a souhaité la mise en place d'un département des patients pour prendre en charge la **formation des patients experts**. Cela permettra aux patients experts de jouer un rôle dans l'enseignement de la pathologie à côté des enseignants en apportant un regard différent sur la perception de leurs maladies, la prise en charge, la douleur, ... et donc de participer à l'amélioration des soins.

Une formation spécifique a été mise place pour former le patient à transformer son expérience vécue de la maladie en expertise au service de la collectivité.

Un texte est paru sur ce sujet, il prévoit l'encadrement, la rémunération pour la formation, ...

Le Pr Olivier-Faivre sera accompagnée du Dr Cransac, de Mme Cudry et de Mme Boccanfuso pour la composition du bureau.

➤ **IPMR NEVERS : Modification de fiches filières / Kinésithérapie de Nevers**

- Le Pr Maynadié explique qu'ils avaient souhaité l'an dernier instaurer un contrôle continu à 50/50 pour encourager le travail et l'assiduité des étudiants. Le problème étant que dès qu'ils atteignaient la moyenne, les étudiants relâchaient leurs efforts, ce qui se traduisait par de mauvais résultats aux contrôles finaux.

En solution, Mme Huiban a proposé d'alléger le contrôle continu afin de garder un poids pour le contrôle final. Après discussion, **le choix des taux de pourcentage de 25/75** a été validé pour le 1<sup>er</sup> cycle.

- Pour le 2<sup>ème</sup> cycle, elle a pu proposer un allègement par rapport au mémoire que les étudiants doivent rendre en fin d'année. Le choix s'est porté sur la **rédaction format « article »** et de **privilégier l'oral**.

➤ **Accueil des étudiants médecines en stage hospitalier**

Les étudiants effectuent leurs stages dans les services avec des niveaux, des dates et des durées complètement différents ce qui devient ingérable pour les services hospitaliers.

Un calendrier unique sera établi pour la prochaine rentrée, avec des modules de stages de 7 à 14 semaines, tous niveaux confondus.

Ce travail de réorganisation sera effectué par un groupe de travail composé de :

- P. ORNETTI
- P. ORTEGA-DEBALLON
- V. COTTET / Intégration service sanitaire
- T. MALDINEY / Responsable des gardes et stages
- L. PORTERET / Représentante des étudiants
- Scolarité 1er et 2<sup>ème</sup> cycle
- A. CHIRADE / Adjoint de scolarité

Le Pr Maynadié demande à ce que ce travail soit réalisé en corrélation avec le nouvel outil de gestion des stages (DIOSEL) en étude actuellement et qui doit être présenté prochainement.

➤ **Nombres d'interne en médecine générale à Dijon**

M. Roulliat a évoqué cette problématique.

Le Pr Maynadié explique que l'ARS sollicite chaque année les besoins de formation. Après analyse, le Dr Mazalovic estime que les capacités d'accueil sont de 80 étudiants, ce qui ne convient pas à l'ARS qui a refusé et proposé 95 à 100 places. Si ce nombre est imposé, il sera difficile de trouver des terrains de stage à l'avenir sachant qu'il y aura peut-être des stages pour les 4<sup>ème</sup> années. L'indemnisation envisagée sera peut-être de 1200€ pour les maîtres de stage alors qu'en réalité cela coulera 2800€.

➤ **Jury MM1**

Des problèmes de rigueur ont été évoqués pour la scolarité et pour les enseignants.

Le Pr Samson a rappelé les règles relatives aux questions de rang A et à la docimologie avec un diaporama à l'appui. Elles n'ont été respectées que dans 2 UE (UE 1 & 11) : la médecine générale et la médecine d'urgence.

Le Pr Maynadié rappellera par écrit à tous les responsables d'unités d'enseignement, le respect de ces règles.

➤ **Les consignes d'examen**

Le Pr Maynadié rappelle que les étudiants doivent avoir les oreilles dégagées pendant les examens afin d'éviter toute tricherie à l'aide d'appareils dissimulés. Cela s'applique également aux cheveux, bandeaux, foulards et autres accessoires, hommes ou femmes. Elles doivent être rappelées et respectées concernant le fait d'avoir les oreilles dégagées tout au long de l'examen (filles ou garçons cheveux ou voile ou bandeau).

Le Pr ORTEGA a demandé à des étudiantes de retirer leur voile à trois reprises, mais elles ont refusé. Il a consigné cela dans le procès-verbal. Le soir, des étudiants l'ont interpellé en ville, en dehors de l'université, pour lui demander des explications.

Le Pr Maynadié trouve cela inadmissible.

Une discussion s'engage sur ce sujet.

Le Pr Vergely indique qu'il faudrait rappeler ces règles car en pharmacie il y a eu des problèmes de tricherie : montres connectées, téléphones qui sonnent dans les sacs. Il faut être vigilant.

Mme Tournay rejoint le Pr Maynadié sur le rappel de cette règle et indique que si un étudiant est appareillé, il doit fournir un certificat médical. Cette règle est appliquée en PASS et doit être appliquée pour toutes les épreuves. Ce n'est pas de la discrimination. Le but étant de détecter si un appareil est dissimulé dans l'oreille de l'étudiant. Il faut éviter toutes tricheries aux épreuves.

Mme CHIRADE indique que sur le RCE il est noté que le surveillant peut demander à n'importe quel moment de montrer les oreilles.

M. Samson présente les consignes du CNG appliquées pour les EDN :

« Nous vous rappelons :

- Que vos téléphones portables et tout autre appareil connecté (ex : montre ou stylo connecté...) doivent être éteints et placés dans vos sacs. Le port sur soit d'un de ces objets constitue une tentative de fraude.
- Qu'il est interdit de communiquer pendant les épreuves.
- Qu'il est interdit d'utiliser des bouchons d'oreilles, un casque ou des écouteurs personnels.
- Qu'il est interdit de porter un couvre-chef.
- Qu'il est impératif d'avoir les oreilles dégagées (cheveux longs, voiles, ...) durant toute la durée des épreuves
- Qu'il est indispensable pour les porteurs d'appareils auditifs d'apporter une attestation de leur appareillage,

- Que les seuls objets autorisés sur les tables sont les tablettes qui vous auront été remises, les stylos, crayons, gommes, effaceurs, surligneurs, flacon de SHA.
- Que l'utilisation des surligneurs est autorisée sur les feuilles de brouillon et articles de LCA.
- Que l'utilisation de stylets n'est pas autorisée.
- Qu'il est interdit de consulter des documents dès l'entrée en salle.
- Que toute tentative de connexion autre qu'à l'épreuve en cours est considérée comme une fraude caractérisée. Ce type d'action est visible par la supervision nationale.
- Qu'il est interdit de fumer, vapoter dans l'enceinte du bâtiment, y compris dans les toilettes.
- Qu'il ne sera répondu oralement à aucune question. (voir consignes particulières).
- Toute fraude est susceptible d'exclusion en application de la loi du 23 décembre 1901. De plus, les objets constitutifs de la fraude (documents, smartphone, ...) seraient confisqués jusqu'au jugement définitif (incluant le passage en commission de discipline de l'université du candidat concerné).

Vous ne pourrez quitter la salle avant la fin officielle de l'épreuve.

Le signal de départ vous sera donné en temps utile.

Avant de rendre votre tablette vous devrez vous déconnecter. »

Le Pr Maynadié demande à ce que ces consignes soient appliquées lors des épreuves facultaires de l'UFR de Dijon.

- **Pharmacie :** Validation du compte-rendu du Comité pédagogique du 13.05.2025

Le Pr Maynadié donne la parole au Pr Liesnewska afin de présenter les différents points importants de ce compte-rendu.

➤ **Responsabilités Pédagogiques Pharmacie**

Le comité a été présidé en début de séance par M. le Doyen qui a présenté un tableau avec les différentes responsabilités pédagogiques.

Les responsabilités suivantes ont été retirées :

- Le DES internat car il est désigné par l'ARS
- Le projet d'orientation professionnel qui est déjà inclus dans la communication Pharmacie.

Un nouvel appel à la candidature pour porter ces différentes responsabilités a été fait.

➤ **Un point de la CDD du 07 mai 2025** a été fait

La fiche RNCP 40500 est active pour les facultés de Pharmacie concernant les taxes d'apprentissage mais n'est pas reconnue à l'Université.

Il rappelle que cette taxe ne pouvait pas être perçue tant qu'un numéro RNCP n'avait pas été attribué. Il reste aujourd'hui le problème de l'Université qui n'a pas connaissance de cette activation.

➤ **Le livre Blanc de la Biologie Médicale** est parue.

Le Pr. Liesnewska propose de le transmettre par courriel aux personnes qui sont intéressée.

➤ **Un point sur des enquêtes ont été fait :**

- **Enquêtes sur l'évolution nationale des filières en Pharmacie 2013.**

Après la pandémie de Covid-19, les étudiants se sont davantage orientés vers la filière Officine, tandis que la filière industrie a connu une baisse de ses activités.

Pour Dijon, c'est assez stable avec une évolution constante.

Une discussion au sein du comité eu lieu pour trouver des solutions pour renforcer la communication sur cette filière.

Les industries semblent en avoir pris conscience puisqu'ils recrutent des pharmaciens étrangers pour compenser ce manque.

- **Un point sur les redoublants** sous forme de tableau a pu être fait grâce aux chiffres transmis par Mme Chirade.

Il a été constaté qu'il y avait peu d'abandon.

On arrive à retrouver les mêmes chiffres au niveau national avant la réforme en 3<sup>ème</sup> et 2<sup>ème</sup> année.

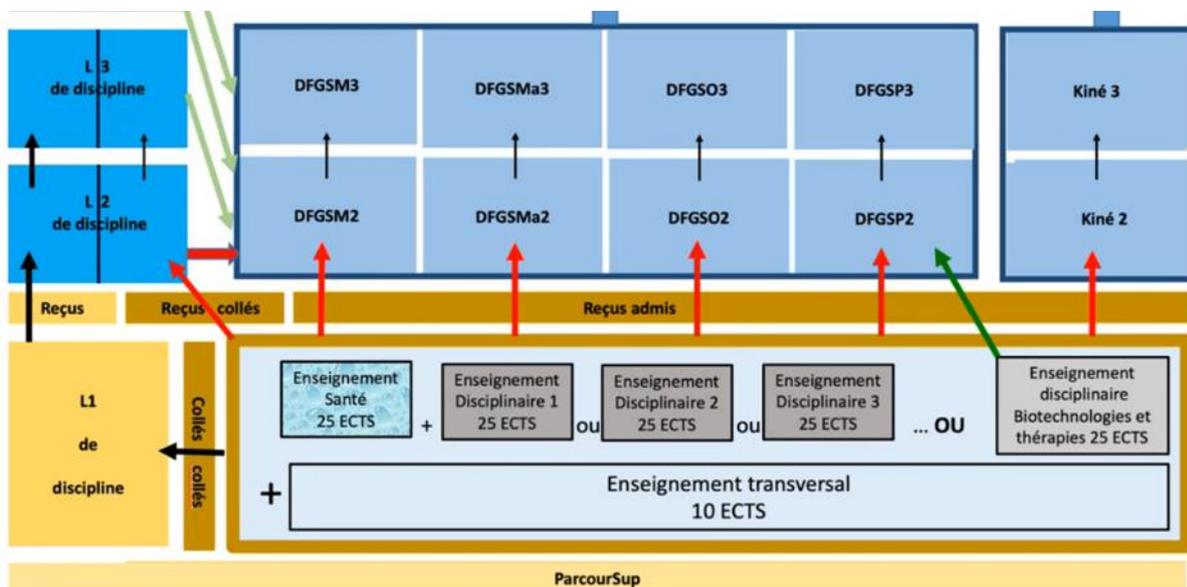
- **Réforme du 3<sup>ème</sup> cycle,**

Il sera annoncé ce soir si la réforme débute à la prochaine rentrée universitaire.

- **REES.**

Cette réforme est proposée sur le modèle TOUZE.

Il y aura 25 ECTS/Enseignement Santé, 10/Transversal, 25/Disciplinaire.



Une discussion et une analyse s'engage sur ce sujet entre les participants du conseil UFR :

Suppression du PASS et du LASS. Il y aura davantage d'enseignement disciplinaire qu'actuellement. Le PASS sera moins important, tandis que le LASS le sera davantage, dans un équilibre entre les deux.

Les étudiants de première année auront 15 ECTS disciplinaires en moins. Il faudra revoir entièrement le programme de premier cycle.

Le Pr Liesnewska indique que Strasbourg a créé une L1, L2 et L3 santé avec ce modèle.

Mme Jacquin-Piques souligne la nécessité de reconstruire les programmes de L1, L2 et L3.

➤ **Conseil de Perfectionnement Pharmacie**

Il aura lieu le 16 juin prochain. SANTENOV a demandé à pouvoir y participer.

Le Pr Maynadié remercie le Pr Lesniewska pour cette présentation.

- **Odontologie :** Validation du compte-rendu du Comité pédagogique du 13.05.2025

Le Dr Houtmann présente les différents points importants évoqués lors du comité :

➤ **Organisation de la rentrée 2025/2<sup>ème</sup> cycle**

La répartition des vacances pour la rentrée prochaine du 2<sup>ème</sup> cycle a été revue. A la rentrée prochaine, deux promotions auront des vacances.

DFASO1	DFASO2
<p><b>Jours de vacation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lundi journée</li> <li>• Mardi matin</li> <li>• Mercredi matin</li> <li>• Jeudi matin</li> </ul>	<p><b>Jours de vacation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mardi AM</li> <li>• Mercredi AM</li> <li>• Jeudi AM</li> <li>• Vendredi journée</li> </ul>
<p><b>Septembre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>ère</sup> semaine : SESA</li> <li>• 2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> semaine : ateliers, formations au CHU</li> <li>• Fin septembre/début octobre : début des soins</li> </ul>	<p><b>Septembre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>ère</sup> semaine : maximum de cours</li> <li>• À partir de la 2<sup>ème</sup> semaine : alternance cours et CHU</li> </ul>

➤ **Laboratoire :**

Le laboratoire de prothèse dentaire « Prothalia », situé à CHEVIGNY-ST-SAUVEUR a fait faillite et a fermé.

M. AHOSSI cherche un autre laboratoire pour travailler en attendant que le CHU régularise la situation, car des patients attendent des soins. Le Dr Houtmann explique que les travaux entrepris avec ce laboratoire ne pourront probablement pas être récupérés.

En solution : il y a un nouveau prothésiste qui a été recruté au CHU et également la CFO (Conception et Fabrication Assistées par Ordinateur), système de fabrication en 3D qui permettra de fabriquer des prothèses dentaires très rapidement. L'investissement est assez important, ce système sera opérationnel à la fin de l'année au CHU.

### ➤ **Cours obligatoires : sanctions possibles**

Tous les cours sont obligatoires pour les étudiants et des sanctions adaptées ont été décidées :

#### Pour les TP :

- Retard de moins de 15 minutes par rapport à l'heure de début de TP = **1 retard**
- Retard au-delà de 15 minutes par rapport à l'heure de début de TP = **1 absence injustifiée mais accès au TP**
- Si comportement inadapté = **1 pénalité sur la note finale**
- Une seule absence injustifiée autorisée. La deuxième absence injustifiée entraîne une défaillance en session 1.

#### Pour les cours (TD et CM) :

- 3 absences injustifiées par semestre par UE sont **autorisées**. La **quatrième absence injustifiée** entraîne la **défaillance** de l'étudiant en première session.

Une feuille de présence des étudiants seront disponibles dans les salles de cours, libre aux enseignants de faire l'appel.

Une discussion a lieu sur ce sujet, le Dr Houtmann précise que l'étudiant ne peut pas valider l'UE où il a été absent, cela ne concerne pas le contrôle terminal.

### ➤ **Tutorat pour les étudiants**

Un tutorat pour les étudiants dentaires va être mis en place suite à leur demande avec une base de données de QCM d'entraînement. Les QCM seront créés par les étudiants et validés par les enseignants.

### ➤ **Bâtiment odontologie CHU**

La livraison est toujours prévue début juillet pour une mise en fonction début septembre.

Le professeur Maynadié a noté que le bâtiment a été construit rapidement. Le professeur Lesniewska a précisé que le CHU a fait appel à ses propres architectes.

- **Prochaine réunion** : un comité de perfectionnement aura lieu le 18/06/2025 à 17h00

Le Pr Maynadié remercie le Dr Houtmann pour cette présentation.

## V. Points divers :

- **Responsabilité pédagogique Pharmacie**

Les responsables de la circonscription de Pharmacie ont été discutés puis validés lors de la précédente réunion du Bureau. La désignation des responsables pour la Médecine est toujours en cours d'étude. Le Pr Maynadié souligne que l'objectif est de nommer des enseignants qui assument des responsabilités dans l'organisation des différentes années de formations initiales.

Les responsables et les suppléants sont annoncés comme suit :

Circonscription	CYCLES	PROMOS	Responsable Pédagogique	Suppléant
PHARMACIE	1	DFGSP2 (PH2)	Elodie BARBIER	Frédéric BOUYER
		DFGSP3 (PH3)	Alexandre MELOUX	Nicolas DESBOIS
	2	DFASP1 (PH4)	Maeva WENDREMAIRE	Philippe FAGNONI
		DFASP2 (PH5) - Officine	Mathieu BOULIN	
		DFASP2 (PH5) - Industrie	Cyrille ANDRES	
		DFASP2 (PH5) - Internat	Antonin SCHMITT	Florence BOUYER
	3	PH6 - Officine	Amélie CRANSAC	
		PH6 - Industrie	Mathieu GUERRIAUD	
	TRANSVERSE	Communication Pharmacie	Mathilde BAS	
		Relations internationales	Fabrice NEIERS	Marc SAUTOUR
		Certificat de Synthèse Pharmaceutique	Anne TESSIER	Alexandre MELOUX
		Coordination Stages hospitaliers DFASP1	Mathieu BOULIN	
		Coordination DES Pharmacie hospitalière	Philippe FAGNONI	
	PARCOURS	OFFICINE (+ responsable stages OFFICINE, PH2, PH6)	Odile CHAMBIN	
		INDUSTRIE	Cyrille ANDRES	
		INTERNAT	Antonin SCHMITT	

Une discussion s'engage à ce sujet.

Mme Bouyer exprime son désaccord pour occuper la place de suppléante en PH5 Internat. Elle ne comprend pas le choix du responsable qui n'intervient pas dans le parcours contrairement aux autres filières.

Le Pr Maynadié explique que ce choix a été fait pour qu'elle puisse accompagner le nouveau titulaire pour que tout puisse se dérouler dans les meilleures conditions. Il lui indique que cela ne remet absolument pas en cause la qualité du travail qu'elle a pu fournir en tant que responsable pédagogique depuis 10 ans. Ayant reçu deux candidatures sur cette filière, un choix a été fait.

Mme Bouyer affirme être la seule à avoir été remplacée.

Le Pr Lesniewska explique qu'il n'y a pas eu d'autres candidatures pour les autres responsabilités.

Un vote a lieu sur ce point :

- Pour : 30
- Contre : 1
- Abstention : 0

Il est donc accordé par la majorité des membres du conseil.

- **Responsabilités des : UE14 Préparation EDN et UE 12 en PC3 Hormonologie**

Le Pr Maynadié annonce des changements de responsabilité pour ces 2 UE en 2<sup>ème</sup> cycle :

- UE14 Préparation EDN
- UE 12 en PC3 Hormonologie

Le Pr Benjamin BOUILLET souhaite remplacer le Pr Jean-Michel PETIT, qui part à la retraite, pour reprendre la responsabilité de l'UE12. Pour cela, il souhaite céder sa responsabilité de l'UE14 Préparation EDN.

L'étude d'un remplaçant est en cours.

- **Coordinateur locale et régionale DES Psychiatrie**

Le collège de psychiatrie a modifié la maquette de formation de psychiatrie et a supprimé le stage d'addictologie obligatoire. Suite à ce changement, le Pr TROJAK ne souhaite plus assurer la coordination du DES Psychiatrie dans lequel il n'y aura pas d'interne. Il sera remplacé par le Pr Jean-Christophe CHAUVET-GELINIER qui assurera cette responsabilité.

- **Patients partenaires (Cf annexe)**

Le conseil de l'ordre a transmis une directive sur la responsabilité d'un patient partenaire. Un document très instructif.

- **Point sur les ECOS National 2024-2025**

Les Examens Cliniques Objectifs Structurés (ECOS) ont eu lieu la semaine dernière et se sont très bien déroulés. Plus de 9000 étudiants ont passé ces épreuves au niveau national. Le Pr Maynadié remercie particulièrement le Pr BLOT, le Pr AUDIA et l'équipe des enseignants qui ont encadré les épreuves. Il remercie également le service logistique, le bureau de la scolarité et tous les participants qui ont permis la réussite de ces deux jours d'épreuves.

Le Pr Maynadié explique que ces épreuves sont très complexes en termes d'organisation et de moyens mis en place. Une erreur d'une seule faculté remet en cause les épreuves au niveau national. Il y a eu quelques inquiétudes car la connexion avec le centre national était un peu chaotique. Le comité scientifique a validé les ECOS à 19h45 et a permis à chacun de se libérer.

Le CNG refuse de changer de méthode malgré un système trop lourd. Il faudra conserver 6 circuits l'an prochain, car 7 parcours ne sont pas envisageables. Le nombre croissant de candidats rendra le problème structurel de plus en plus difficile à gérer.

Les inscriptions prévues sont de 10 000 étudiants l'an prochain en France, puis 11 000 dans deux ans.

- **Point résultat PASSERELLES**

En médecine, 52 dossiers ont été étudiés, 40 candidats ont été auditionnés et 22 ont été retenus.

Environ 60 % des candidats auditionnés viennent de parcours infirmiers, certains ont des parcours très atypiques.

- **Maître de Stage Médecine**

Mme Perrin-Louvrier a recensé les capacités d'accueil des services dans les hôpitaux périphériques. Un dossier d'agrément a été envoyé aux chefs de service pour qu'ils les renseignent. Les coordonnateurs doivent maintenant donner leur avis circonstancié positif ou négatif et le transmettre à Mme Perrin-Louvrier.

Le Pr Samson indique que des places sont encore disponibles pour les stages à Dijon, en particulier dans les services de médecine interne et de médecine polyvalente. Le Pr Maynadié précise que la répartition des stages sera réévaluée grâce au nouvel outil de gestion « DIOSEL » qui remplace « GELULE ».

#### VI. Questions des étudiants

Néant.

#### VII. Questions diverses

- **Dispense d'études**

Le Dr Houtmann souhaite informer les membres du conseil que l'examen de dispense étude en Odontologie a eu lieu avec la procédure qui avait été mise en place ensemble. 3 personnes ont été retenues.

Le Pr Jacquin-Piques précise qu'en Médecine les dossiers seront étudiés le 18/06/25.

Le Pr Maynadié rappelle que le dernier conseil UFR de l'année universitaire se déroulera **le lundi 23 juin 2025**.

Mme Bouyer demande à ce que le compte-rendu de Pharmacie puisse être transmis plus tôt possible afin de pouvoir l'étudier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 18H45.

## ANNEXES